

N/REF : 3/03/2026 15H33 C:000003 I:01338
V/REF : AC/C41389
V/Email reçu le Mardi 03/03/2026 a 15H33

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. OLN
IMMEUBLE : L'ORLEANAIS - OLN
1 a 5, PLACIS DE L'ORLEANAIS
. 35000 RENNES

Rennes, le 28 Avril 2026

Référence Marché: 024071-ELT-003
LOCALISATION : 5 PLACIS DE L ORLEANAIS - PASS CHANTIER AU 19/03
ETAGE 2 - PORTE 5611
MOTIF : TRAVAUX MISE EN SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE SUITE DIAGNOSTIC

Donneur d'ordre : Mme S ALI MOHAMED

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 09/04
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
MISE HORS TENSION
FOURNITURE ET POSE DES DISJONCTEURS DU MEME CALIBRE
FOURNITURE ET POSE DE L'ALIMENTATION TABLEAU 10 CARRÉ EN 16 CARRÉ
FOURNITURE ET POSE DE L'INTERRUPTEUR A VARIATION A UN INTERRUPTEUR
SIMPLE
REMISES SOUS TENSION
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : FM LCOMPTER Email envoyé le 09/04/26 a 16H49 salimohamed@aiguillon.com
FM LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 09/04/26 A 16:49 MME ALI MOHAMED S

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	ELT002-Rempl.Interrupteur	1	20,52	20,52
1,00	ELT088-FP.Fil élect.16x2 alim./ml	1	8,21	8,21
5,00	ELT067-Rempl.Coupe circuit div.+cartouch	1	25,65	128,25
1,00	ELT071-Rempl.Interrupteur diff.30ma63A	1	102,63	102,63
TOTAL H.T.				259,61
T.V.A. a 10,00%				25,96
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>285,57</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.